



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU). La présente note répond à cette obligation.

Le CFU est le nouveau document unique qui regroupe tout ce qu'il faut savoir sur les finances de la commune. Il remplace le compte administratif du Maire et le compte de gestion du comptable. Il offre une vision plus simple, plus complète et plus fiable, et le conseil municipal n'a plus qu'un seul document à voter.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Note de présentation du compte financier unique 2025

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

	Fonctionnement	Investissement
Total recettes	1 228 309.39 €	540 174.35 €
Total dépenses	1 019 441.49 €	795 945.82 €
Résultats de l'exercice 2025	208 867.90 €	- 255 771.47 €
Résultats reportés de 2024	532 212.42 €	- 266 607.60 €
Restes à réaliser recettes		80 000.00 €
Restes à réaliser dépenses		- 39 353.69 €
Résultats cumulés par section	741 080.32 €	- 481 732.76 €
Résultat de clôture	259 347.56 €	

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 309 380.86 €. Les points clés sont notamment le compte 60611 qui concerne l'eau qui a doublé cette année au vu de la facturation de l'eau des bassins communaux par l'agglomération (6734.14 € au lieu de 3500 € prévus). Le compte 615221 « entretien de bâtiments publics » a largement dépassé le budget prévu (15 336.45 € réalisé contre 8000 € prévus). Cela s'explique notamment par des travaux urgents de remplacement des évacuations dans le bâtiment de la mairie qui n'étaient pas prévus au budget. Enfin, les dépenses sur le compte 615231 « voirie entretien » ont été supérieures au prévisionnel notamment à cause des intempéries ayant nécessité des travaux d'abattage d'arbre en bordure de voirie et d'hydrocurage au chemin du Bouchet.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 366 510.68 € pour l'année 2025. Cela représente environ 41% des dépenses de fonctionnement (hors dette). Ce pourcentage est stable par rapport aux années précédentes et se situe dans la moyenne de la strate.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 36 216 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant réalisé 2025 de 72 375.35 €.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement *des dotations aux amortissements* pour un montant total de 42 451.00€.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit notamment de remboursement de l'assurance du personnel et autres remboursements de charges sociales pour un montant total de 2 049.25 €.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits à hauteur de 63 254.53 € proviennent principalement

- De l'occupation du domaine public
- Des ventes de concessions dans le cimetière
- Des services de cantine et de garderie périscolaire
- De la refacturation des charges des appartements communaux

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 27.45 %

Taxe sur le foncier non bâti 86.75 %

Taxe d'habitation : 15.91 %

Les taux votés en 2023 ont été maintenus en 2024 et 2025. Le produit de ces taxes s'élève à 509 843 € pour l'année 2025.

Le chapitre 73 regroupe également : les attributions de compensation, le fonds départemental DMTO (droits de mutation) et une fraction compensatoire de taxe d'habitation. **Les recettes totales du chapitre s'élèvent à 651 863.61 €**

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui s'élève à 76 173 €.

Les fonds genevois constituent également une part importante de ce chapitre avec une somme de 249 846 € reçue en 2025.

La mise en place du réseau des bibliothèques des Collines depuis 2024, dont la commune de Cervens est cheffe de file, induit une nouvelle participation des communes membres pour un montant total de 24 064.50 € (ce montant se retrouve en dépense au chapitre 011 avec l'achat des fonds de lecture notamment).

Le chapitre 74 regroupe également une part du FCTVA pour 4 259.84 €.

Le montant total du chapitre s'élève à 407 235.34 €

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 86 173.40 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Aucune recette exceptionnelle n'a été encaissée pour 2025.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2025

	Fonctionnement	Investissement
Total recettes	1 228 309.39 €	540 174.35 €
Total dépenses	1 019 441.49 €	795 945.82 €
Résultats de l'exercice 2025	208 867.90 €	- 255 771.47 €
Résultats reportés de 2024	532 212.42 €	- 266 607.60 €
Restes à réaliser recettes		80 000.00 €
Restes à réaliser dépenses		- 39 353.69 €
Résultats cumulés par section	741 080.32 €	- 481 732.76 €
Résultat de clôture		259 347.56 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 212 505.32 € en 2025.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants (en € TTC) :

- Achat ancienne fruitière + frais : 254 000 € (prévu au BP 200 000 €)
- Maitrise d'œuvre + travaux extension cimetière : 118 300 €
- Centre de santé fin des travaux : 19 000 €
- Centre de santé matériel : 7 000 €
- Diagnostic amiante fruitière : 12 600 €

- Matériel voirie (barrières fruitière + marteau piqueur + débrousailluse) : 6 500 €
- Containers de stockage : 8 000 €
- Maitrise d'œuvre Carrefour Nord : 6 300 €
- Remboursement de taxe d'aménagement : 19 500 €
- Remboursement du capital de la dette : 212 000 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

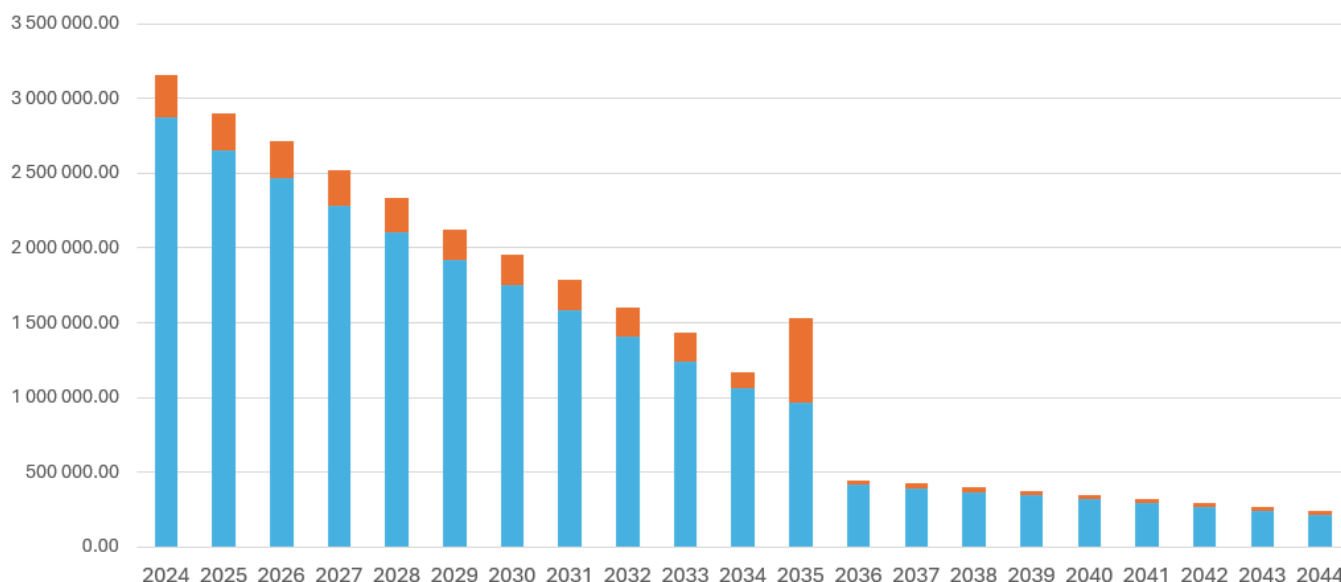
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 540 174.35 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**
- **subventions d'investissement reçues via les contrats départementaux d'avenir et de solidarité : 82 000 € au total décomposés comme suit :**
 - CDAS 2025 : 50 000 € achat ancienne fruitière**
 - CDAS 2023 : 10 000 € centre de santé**
 - CDAS 2024 : 5 000 € matériel info école**
 - CDAS 2025 : 15 000 € modernisation LED**
 - CDAS 2025 : 2000 € matériel divers ST**
- FCTVA pour 13 994.38 €
- Taxe d'aménagement pour 13 846.37 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 386 607.60 €.
- **Recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 43 726 €



3. Point sur dette de la commune

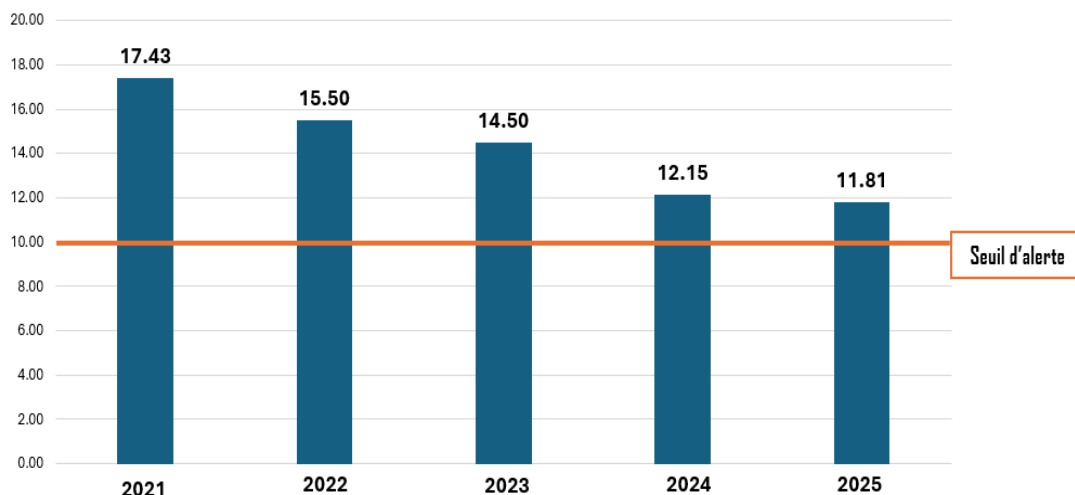
ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS



Détail des emprunts en cours

ORGANISME : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES			
OBJET DE LA DEPENSE	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/26	extinction de la dette
Achat Maison Bossus	300 000.00 €	147 838.28 €	2034
Construction caserne pompier	31 889.50 €	12 431.50 €	2031
ORGANISME : CAISSE DES DEPOTS			
OBJET DE LA DEPENSE	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/26	extinction de la dette
3 Logmts PLUS Le Verger livret A	17 739.00 €	13 861.19 €	2058
3 logmts PLUS Le Verger indic	437 696.00 €	337 535.07 €	2048
Logements Maison Bossus	259 410.00 €	189 090.81 €	2049
Acquisit°Foncière 3Logmts Bossu	140 590.00 €	116 484.03 €	2059
ORGANISME : Caisse française de financement			
OBJET DE LA DEPENSE	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/26	extinction de la dette
Reneg 73 Complexe socioculturel	1 836 400.00 €	976 125.34 €	2035
Remplacmt 71 et 2 (FCTVA)	500 000.00 €	278 000.00 €	2033
ORGANISME : SYANE74			
OBJET DE LA DEPENSE	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/26	extinction de la dette
SYANE 74 Brettenay EP/TELECOM	122 621.47 €	6 131.14 €	2026
SYANE74 Terrotet 2004 EP/TELECOM	16 674.95 €	833.70 €	2026
SYANE74 Group scol/Coop Moises	83 054.83 €	13 113.87 €	2028
SYANE 74 Pré Charbon II	43 831.01 €	6 574.66 €	2028
SYANE74 RD35 EP TEL TF+TC1	25 158.13 €	8 805.30 €	2032
SYANE74 RD35 TC2 VOIRIE	221 335.38 €	44 267.10 €	2028
SYANE74 RD35 COMPL VOIRIE	60 407.47 €	12 081.55 €	2028
SYANE74 RD35 VOIRIE TF+TC1	728 155.75 €	291 262.27 €	2033
SYANE74 RD35 TC2 GC	3 029.86 €	807.97 €	2029
SYANE74 RD35 COMPL GC EP	14 442.96 €	3 851.50 €	2029
SYANE Traver materiel Ecl Public	20 593.88 €	8 237.51 €	2031

CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES (SANS DON DE Mme BUZZI 2024)



La capacité de désendettement est un ratio qui mesure le niveau d'endettement de la collectivité en année. Il permet de déterminer en combien d'années la dette de la commune serait remboursée si on y consacrait la totalité de l'épargne brute. Le seuil d'alerte est fixé à 10 / 12 ans.

La commune de Cervens est depuis plusieurs années au-delà du seuil mais tend à diminuer progressivement son endettement. L'année 2024 est exceptionnelle suite au don de Mme BUZZI qui diminue considérablement la capacité de désendettement. Cette somme n'a pas été prise en compte dans le graphique afin de dégager une tendance réaliste de l'évolution de la capacité de désendettement.